Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ministère éducation nationale

Direction générale de l'enseignement scolaire

Service des enseignements et des formations

Sous-direction des formations professionnelles

bureau de la formation professionnelle initiale, de l'apprentissage et de l'insertion

DGESCO A2-3
J/valorisation voie pro
3e priorité
n°2007-0203

Affaire suivie par :
marie-véronique samama-patte

téléphone
01-55-55-32-20

Télécopie
01-55-55-21-62

courriel
marie-veronique.samama-patte@education.gouv.fr

110 rue de Grenelle
75357 Paris 07 SP

Paris le 05 OCT. 2007

Le Directeur général de l'enseignement scolaire

à

Mesdames les Rectrices et Messieurs les Recteurs d'académie

à l'attention de mesdames et messieurs les délégués académiques aux enseignements techniques

Objet : Plan de valorisation et de rénovation de l'enseignement professionnel.

Le plan de valorisation et de rénovation de l'enseignement professionnel repose sur trois priorités :

- le développement du lycée des métiers,
- une refondation de l'offre des diplômes et de la certification,
- le renforcement du pilotage par objectifs de la carte des formations professionnelles tant au niveau national qu'au niveau académique.

L'élaboration de la carte des formations, troisième priorité, s'inscrit dans le cadre des orientations nationales suivantes :

- optimiser l'offre de formation et le besoin en enseignants,
- mieux articuler les liens entre les formations dispensées et l'emploi disponible,
- développer le baccalauréat professionnel en trois ans afin d'améliorer l'accès au niveau IV. Vous recevrez prochainement des informations complémentaires pour la mise en œuvre de cet objectif,
- resserrer l'offre de diplômes, en réduisant le nombre de divisions dont l'effectif est inférieur à 18, notamment dans les spécialités à grand flux.

Je vous demande de me communiquer, **au plus tard pour la fin du mois d'octobre**, l'état des lieux et les évolutions de la carte des formations professionnelles que vous envisagez dans le cadre du plan régional de développement des formations professionnelles (PRDFP). A cet effet, le document que vous me communiquerez fera apparaître :

- les perspectives régionales d'emploi à l'horizon 2010 ou 2015, par famille ou filière professionnelle, identifiées à partir des documents produits notamment par le conseil régional, les chambres consulaires, les branches professionnelles, etc.
- les flux d'élèves et d'apprentis actuels et attendus, par niveau et par filière professionnelle,
- les mesures de rationalisation ou d'amélioration envisagées à la rentrée 2008, au regard des orientations nationales précitées,

- les indicateurs relatifs à l'enseignement professionnel, en particulier les capacités d'accueil, places vacantes, taux de pression, E/D...),
- les hypothèses d'évolution pluri annuelle de l'offre, par niveau et par filière professionnelle,
- les indicateurs démographiques relatifs aux professeurs de LP, par discipline, et l'impact des mesures envisagées sur la gestion prévisionnelle des enseignants,
- les observations concernant les contraintes de mise en œuvre.

Les informations que vous me transmettrez feront l'objet d'une synthèse nationale que je ne manquerai pas de vous communiquer. Elles permettront de réaliser un double objectif : renforcer le pilotage national et conforter le pilotage académique. Elles contribueront également à enrichir le dialogue stratégique entre les académies et le ministère et favoriseront la mutualisation des expériences.

Le directeur général de l'enseignement scolaire

Jean-Louis Nembrini